

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 JUILLET 2025

Délibération n°2025.07.125

Attribution d'une subvention à l'association Charente nature pour les activités du centre de sauvegarde de la faune sauvage sur la commune de Torsac

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2025

Secrétaire de Séance: Annie MARC

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Lionel MAHERAULT, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Didier BOISSIER DESCOMBES à Jean-Claude COURARI, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nathalie DULAIS à Michel BUISSON, Jérôme GRIMAL à Catherine BREARD, Michaël LAVILLE à Hassane ZIAT, Gérard LEFEVRE à Véronique ARLOT, Raphaël MANZANAS à Martine PINVILLE, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, François NEBOUT à Fadilla DAHMANI, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Sophie FORT, Jean-Philippe POUSSET à Catherine REVEL, Vincent YOU à Isabelle MOUFFLET,

Excusé(s): Frédéric CROS, Françoise DELAGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250702-2025_07_125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Affichage : 08/07/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.07.125**

Rapporteur : Monsieur MONIER

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHARENTE NATURE POUR LES ACTIVITES DU CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE SUR LA COMMUNE DE TORSAC

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20101 -2) CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVE DUF



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD : 3 Santé-environnement.

ODD : 15 préservations des écosystèmes terrestres, Biodiversité et espèces menacées

ODD : 17 Cohérence des politiques, partenariats multi-acteurs

Dans le cadre de son engagement pour la préservation de la biodiversité et en lien avec la stratégie intercommunale de Biodiversité 2023-2028, adoptée lors du conseil communautaire du 4 juillet 2023, GrandAngoulême propose d'apporter son soutien aux activités du centre de sauvegarde de la faune sauvage de Charente Nature, situé à Torsac. Alors que l'activité des centres de sauvegarde augmente chaque année à l'échelle nationale, ce n'est pas le cas des ressources disponibles. C'est dans ce contexte que l'association a sollicité une subvention auprès de l'agglomération au titre de l'année 2025.

Le centre constitue une des activités de préservation de la biodiversité menée par l'association, sous l'égide de la charte de l'Union Française des centres de sauvegarde (UFCS). Sa mission principale est de participer à la sauvegarde du patrimoine naturel local et régional en remettant dans la nature les animaux sauvages d'espèces protégées et patrimoniales qui lui sont confiés, après avoir reçu des soins appropriés sous la supervision d'un vétérinaire. En moyenne, le centre accueille 800 animaux par an de 80 espèces différentes. En 2024, près de 1 000 animaux ont été pris en charge, avec un pic habituel entre mai et juillet. Les trois principales causes d'accueil sont le ramassage des jeunes, la prédation et les collisions. Environ 50% des pensionnaires ont été relâchés dans leur milieu, ce qui est relativement cohérent avec la moyenne nationale (un animal sur trois est généralement relâché, selon l'inspection générale de l'environnement et du développement durable « IGEDD » 2023).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250702-2025_07_125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Affichage : 08/07/2025

Le centre fournit également de nombreux conseils chaque année sur les interactions entre les activités humaines et la faune sauvage, et joue un rôle de médiation auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités, en répondant à leurs questions et en les accompagnant dans la recherche de solutions en faveur de la faune sauvage et de la biodiversité. En 2024, plus de 2 000 appels ont été traités pour répondre aux sollicitations de la population charentaise, mais aussi à celles de la Dordogne et de la Charente Maritime. Des actions d'informations et de sensibilisation sont par ailleurs menées à travers des articles dans la presse, des posts sur les réseaux sociaux, la réalisation d'animations pour le grand public et la vente d'un calendrier annuel reconduit depuis 2022.

Le soutien financier proposé de l'agglomération s'élève à 8 000 €, un montant moins élevé que la somme allouée en 2024 et sollicitée dans le courrier de demande de subvention de Charente Nature. Ce soutien financier est octroyé pour la réalisation du programme d'actions 2025 tel que suit et précisé dans la convention de mise en œuvre de l'attribution de la subvention :

- La pérennisation de l'équipe salariée à 2,5 ETP pour les postes de soigneur animalier,
- Le développement de l'engagement bénévole grâce à un accompagnement individualisé de l'équipe professionnelle auprès des nouveaux bénévoles.
- La continuité des actions de conseil et de médiation sur la faune sauvage auprès de la population et des différents acteurs socio-économiques.
- La poursuite des actes d'accueils, des soins et des actions de convalescence.
- La continuité des actions d'information et de sensibilisation auprès des divers publics (accueil de groupes scolaires, relâchés de pensionnaires avec la population, articles dans les revues et journaux des collectivités partenaires, émissions radiophoniques et télévisuelles, réalisation de vidéos pour les réseaux sociaux).

Les dépenses se feront sur l'année civile 2025 et Charente Nature produira un rapport d'activité et un récapitulatif des dépenses engagées dans les 7 mois après la fin de l'exercice budgétaire.

Le budget prévisionnel de l'activité du centre en 2025 est plus élevé qu'en 2024. Il se décompose comme suit :

Détails des postes	Montant (en €)
Frais de sauvegarde (frais vétérinaires, de pharmacie, nourriture, petit matériel, transports et déplacements)	11 800,00
Frais d'organisation (eau, électricité, carburant, location et réparation matériel, assurances, frais de téléphone, impôts, colloques/formations, documentation)	12 550,00
Charges de personnel	95 200,00
Charges d'administration centrale (frais de gestion, charges fixes)	24 000,00
Total	143 550,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250702-2025_07_125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Affichage : 08/07/2025

Les recettes prévisionnelles :

Partenaires	Montant (en €)
Région Nouvelle Aquitaine	23 000,00
Conseil Départemental Charente	17 000,00
Conseil Départemental Dordogne	2 000,00
GrandAngoulême	10 000,00
Dons, parrainages	30 000,00
Fonds propres de l'association	61 550,00
Total	143 550,00

Compte-tenu du contexte budgétaire, GrandAngoulême décide d'allouer une somme de 8000€ à Charente Nature et non de 10 000 € comme initialement indiqué dans leur budget prévisionnel.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention, au titre de l'année 2025, de **8 000 €** à Charente Nature pour les activités du Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage de Torsac.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'application afférente avec Charente Nature.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Annexes :

- Demande de subvention [2025_GA_Dde-subv-CSFS]
- Bilan d'activité 2024 (2024_CSFS-RA-compressé]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250702-2025_07_125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025
 Affichage : 08/07/2025

Détails des postes de dépense	Montant (en €)
Frais de sauvegarde (frais vétérinaires, de pharmacie, nourriture, petit matériel, transports et déplacements)	11 800,00
Frais d'organisation (eau, électricité, carburant, location et réparation matériel, assurances, frais de téléphone, impôts, colloques/formations, documentation)	12 550,00
Charges de personnel	95 200,00
Charges d'administration centrale (frais de gestion, charges fixes)	24 000,00
Total	143 550,00

Détail des recettes prévisionnelles	Montant (en €)
Région Nouvelle Aquitaine	23 000,00
Conseil Départementale Charente	17 000,00
Conseil Départementale Dordogne	2 000,00
GrandAngoulême	10 000,00
Dons, parrainages	30 000,00
Fonds propres de l'association	61 550,00
Total	143 550,00

ARTICLE 5 – Bilan du programme d'action

Charente nature produira à GrandAngoulême un récapitulatif des dépenses engagées au plus tard 7 mois après la fin de l'exercice budgétaire pour lequel la subvention est accordée. En cas de bilan des dépenses anormalement bas, GrandAngoulême se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 12 mois ans à compter du 7 juillet 2025, soit jusqu'au 6 juin 2025.

Fait à Angoulême, le
En deux exemplaires originaux

Pour Charente Nature,
Le Co-Président

Pour Charente Nature,

Pour la Communauté d'Agglomération de
GrandAngoulême,

Pour le Président,
Par délégation, le conseiller délégué,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250702-2025_07_125-DE

Hervé BOUYSSOU

Maire délégué exécutoire

Pascal MONIER

Réception par le préfet : 08/07/2025

Affichage : 08/07/2025